

Initiatives ministérielles

Ce que je demande, madame la Présidente, c'est que dans cette Chambre, peu importe l'événement qui s'y produise, on traite tous les députés de la même façon.

[Traduction]

Une voix: Je n'ai jamais dit non.

Mme Marleau: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. En tant que députée désireuse d'aider la présidence, je vous signale que j'étais assise à ma place ici même lorsque la question a été mise aux voix. Je regardai à ma gauche et n'ai entendu aucune réponse des députés de ce côté quand la question a été mise aux voix. Il serait logique, dans l'intérêt de la Chambre, de mettre la question aux voix maintenant.

Mme le vice-président: Dès l'instant où ce fait a été porté à mon attention, je n'ai jamais douté de la parole des députés qui affirment avoir dit non.

[Français]

De la même façon, j'ai assuré la Chambre du fait que je n'ai pas entendu ces «non». J'ai donc déclaré la motion adoptée. Ce que je suis prête à faire à ce moment-ci, puisque la Chambre est maître de ce qu'elle fait et que je suis évidemment ici pour répondre à ce que la Chambre me demande, s'il y avait consentement unanime pour que je pose à nouveau la question, bien sûr, je me ferais un devoir de le faire immédiatement. Y a-t-il consentement unanime?

• (1110)

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime.

[Traduction]

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Cela fait maintenant 35 ans—20 années à la tribune des journalistes et 15 années en qualité de député—que j'assiste à la Chambre à des différends comme celui-ci.

Dans une telle impasse, n'est-il pas à conseiller que la Chambre s'ajourne un quart d'heure pour permettre aux principaux partis de se consulter afin de voir comment régler ce problème? Les gens qui suivent les débats doivent trouver ce qui se passe à la Chambre absolument incroyable. Pour calmer les esprits, la Chambre devrait s'ajourner un quart d'heure afin de permettre aux intéressés de discuter de cette question.

Mme le vice-président: Pourquoi faire?

[Français]

Je me permettrai de lire à la Chambre un article de Beachesne, 6^e Édition, l'article 558, qui fera peut-être comprendre à la Chambre la difficulté dans laquelle nous nous trouvons à ce moment-ci. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je ne mets pas en doute la parole des députés qui disent avoir dit non, et je ne crois pas qu'ils mettent en doute non plus le fait que je dise la vérité quand je dis que je ne les ai pas entendus.

[Traduction]

Je pense qu'il est vraiment injuste de venir me dire que je n'ai pas écouté. J'ai écouté. Je n'ai pas entendu, c'est un fait.

[Français]

J'ai à ce moment-là déclaré la motion adoptée. L'article 558 se lit ainsi:

1) Comme le veut une règle ancienne du Parlement: «Une question, une fois posée et tranchée soit affirmativement, soit négativement, ne peut être mise sur le tapis, mais elle doit subsister comme décision rendue par la Chambre».

Voilà où nous en sommes, et je crois que nous devons reprendre le débat là où nous en sommes. L'honorable ministre a la parole.

[Traduction]

M. Wilson (Etobicoke—Centre): Je disais donc que, en 1984, nous avons élaboré un vaste plan d'action comprenant tout un train de mesures: la privatisation, la déréglementation, la réforme fiscale, les compressions budgétaires et une politique commerciale progressiste tournée vers l'extérieur et centrée sur le GATT, l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et maintenant l'ALENA, à laquelle le Mexique adhère.

Le gouvernement a ainsi jeté des bases solides pour les activités économiques dont nous sommes aujourd'hui témoins. Je crois, et d'autres économistes vous en diront autant, que nos politiques ont aidé le Canada à traverser la tourmente des deux ou trois dernières années. Sans notre programme de réformes économiques, l'impact de la récession mondiale aurait été beaucoup plus prononcé au Canada. Aujourd'hui, notre pays est mieux placé que jamais pour profiter de la prochaine vague de forte expansion économique. C'est ce que nous révèlent les plus récentes statistiques économiques.

Une fois adopté par le Parlement, le projet de loi dont nous sommes saisis confirmera que le Canada a fait preuve de prévoyance en négociant l'Accord de libre-échange nord-américain. Cet accord, avec l'approbation des trois pays, entrera en vigueur en janvier prochain. Il procurera aux Canadiens de meilleurs outils pour se